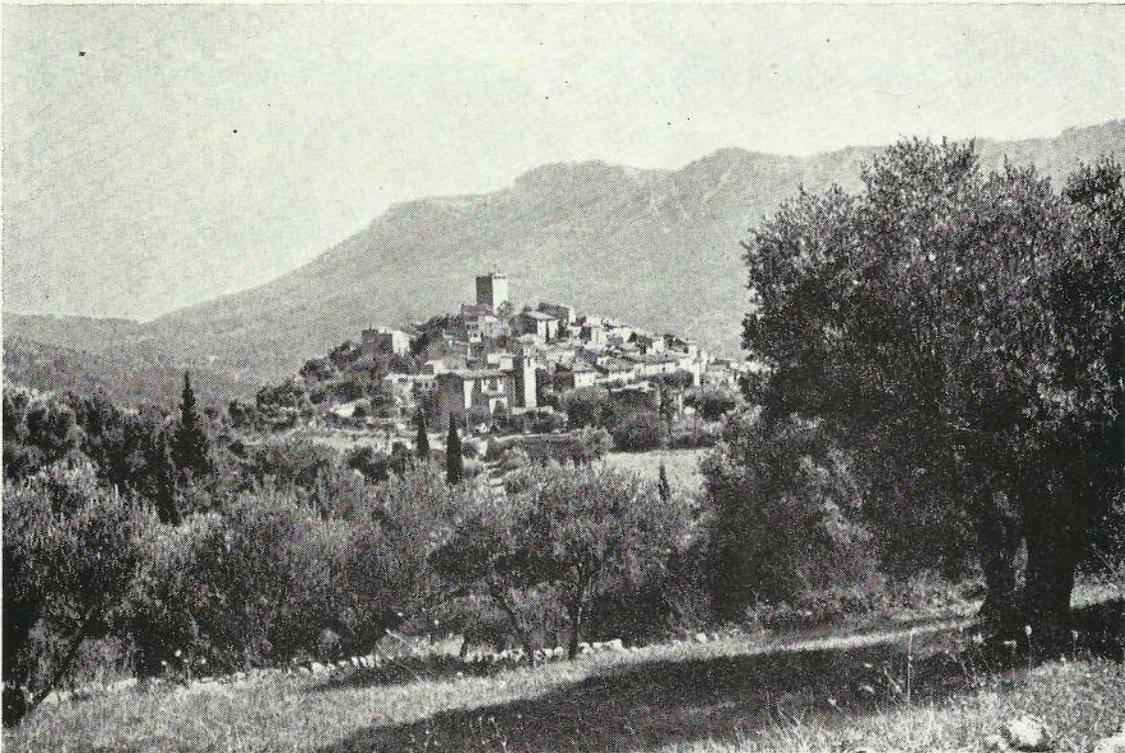


L'INFORMATION COMMUNALE



VILLE
DU
REVEST-LES-EAUX

LA VIE DES SOCIÉTÉS

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS :

Le Samedi 14 Janvier, à 18 heures, salle de réunion de la Marie, sous la présidence de Messieurs SAUVAIRE et MORETTI, Adjointes au Maire, (ce dernier s'étant excusé de ne pouvoir se joindre à nous, empêché par des raisons familiales) s'est déroulée la traditionnelle galette des Rois. Dans une ambiance de bonne camaraderie et animée par notre ami GRAZIANI.

A cette occasion, nous renouvelons toutes nos félicitations à notre ami GRAZIANI qui, après plusieurs années d'attente, a enfin reçu sa carte de Combattant de la Résistance ainsi que la médaille de la Résistance.

Le Dimanche 15 Avril se tiendra à SALERNES le Congrès Départemental des Anciens Combattants. Nous invitons nos camarades à y venir nombreux.

Notre Assemblée Générale, sauf empêchement, aura lieu le Samedi 7 Avril à 18 heures, salle de réunion de la Mairie. A l'issue de cette Assemblée Générale, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts.



"AMIS DE SPECTRES FAMILIERS" :

Savez-vous qu'il existe une société d'édition dans notre Commune ? Il s'agit des Editions Spectres Familiers animées par Emmanuel PONSART, Directeur de la revue Skôria et organisateur des lectures à haute voix du Musée de TOULON.

SPECTRES FAMILIERS a déjà édité quatre livres dont un inédit de Paul NIZAN. Skôria en est à son huitième numéro et a eu les honneurs de la grande presse.

Si vous souhaitez adhérer aux "Amis de Spectres Familiers" ou les soutenir, adressez-vous au siège : Quartier du Haut Ray — LE REVEST-LES-EAUX — Monsieur Emmanuel PONSART.



SYNDICAT D'INITIATIVE :

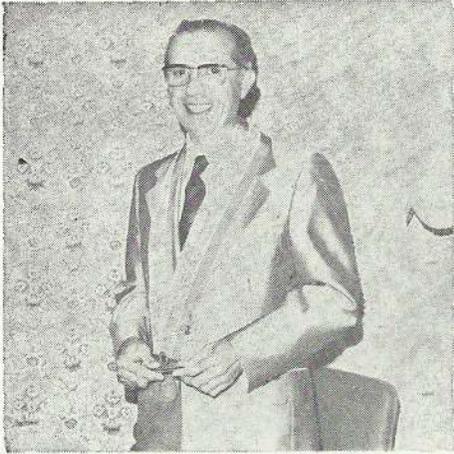
A la suite de l'Assemblée Générale du Vendredi 24 Février 1984 et de la première réunion du Bureau nouvellement constitué, le bureau du Syndicat d'Initiative se compose de :

- Nicole CABAL, Présidente.
- Suzanne REBOUL, Trésorière.
- Jean-Philippe DUFOUR, Trésorier Adjoint.
- Jacqueline AUDE, Secrétaire.
- Elisabeth TAFFOREAU, Secrétaire Adjointe.
- Janine BABOU, chargée de la publicité par affiches.
- Claudine MOYNIER, relations avec les journaux et les radios.
- Antoinette DROUET, relations avec le village.

Richard ULISSE, Président sortant, quittant la Commune, est nommé Président d'Honneur.

Le Syndicat d'Initiative, à qui la Mairie a alloué un nouveau local, est un service culturel actif qui a organisé et continue d'organiser des manifestations, des expositions, des concerts, etc... et qui se tient à la disposition des Revestois et des autres pour leur faire connaître la vie culturelle de la région et toutes les possibilités de découverte de la nature, mais c'est aussi dans ses statuts un organisme qui défend LE REVEST, ses sites et son environnement.

Sa dernière manifestation a été l'exposition photos et documents sur "LE REVEST AVANT ET MAINTENANT", qui a connu un grand succès.



ÉDITORIAL DU MAIRE

Afin de ne rien enlever à l'article écrit avec beaucoup de poésie et une grande sensibilité par le "Théâtre à suivre", à la demande de la Commission de la Culture, je suis certain de ce que vous serez d'accord avec moi pour que je laisse la place de mon éditorial à

OU EN EST « CLEPSYDRE » ?

... Mi-Mars 1984 ...

Le théâtre-Parcours, auquel on juxtaposait la dénomination de "projet", est devenu en ces derniers mois, une réalité.

Alors, dressons le bilan à ce jour.

Les subventions ?

La Municipalité, tenant ses engagements, a déjà versé une partie des subventions allouées, nécessaires à la mise en action du spectacle.

Les divers organismes sollicités ? Après de nouveaux envois de dossiers, nous attendons les réponses définitives ; les commissions se réunissent dans les 15 jours à venir...

La Presse ?

La presse locale soutient le projet... peut-être avez-vous eu en main les articles le concernant ou écouté certaines radios libres de la région ?

Le scénario ?

Citons quelques phrases de l'auteur, sur son travail :

"Ce scénario est basé autant sur l'intuition, la poésie, la rêverie, que sur une construction littéraire pensée. Il est une entité dans la mesure où les sensations-réflexions qui le provoquent sont liées entre elles par l'entité du groupe et de l'individu qui les ressentent et les émanent. J'ai cette sensation — au fur et à mesure que s'écrivent les séquences — qu'outre le plan de travail initial, le thème évident pour tous se tracera peu à peu de lui-même ou apparaîtra brusquement dans l'évidence d'un développement de données. Il y a dans l'acte d'écrire, comme dans tout art ou toute action pratiqués avec passion, une finalité magique, magie poétique de ce qui nous échappe. J'attends une surprise, en écoutant mes mots... J'attends de découvrir ce qu'est précisément Clepsydre... Et je SAIS que je n'attends pas en vain".

Rassurez-vous, la surprise est arrivée.

Vous la connaîtrez bientôt !

Les décors ?

L'équipe de conception des décors est déjà constituée, et après plusieurs réunions de travail, a déjà mis en chantier les plans, maquettes, études, qui permettront la réalisation des divers dispositifs scéniques.

Les costumes ?

Avec leurs crayons ou leurs peintures, déjà certains élaborent les maquettes des costumes nécessaires au spectacle. Bientôt aux coupons, aiguilles, fils et machines à coudre !

La Musique ?

C'est le 22 mars que s'est tenue à la Mairie la 1^{re} réunion rassemblant des musiciens de la région, futurs compositeurs et interprètes de la partie musicale de Clepsydre.

Les Comédiens ?

Les répétitions avec les comédiens auront lieu dans le village en mai et juin. L'équipe de comédiens se met actuellement en place, mais reste, elle aussi, toujours ouverte.

LETTRE AUX REVESTOIS.

Soyons honnêtes, Clepsydre n'est pas un spectacle né d'un désir, d'une effervescence collective d'un village. Il est né de la rencontre d'une municipalité plus précisément de Jean-Claude GROSSE, puis du reste de l'équipe municipale — et d'une compagnie, le "THEATRE A SUIVRE".

Evidemment l'enthousiasme initial nous avait fait rêver d'un mouvement général où un village entier se regrouperait — hors de toutes polémiques habituelles — dans une action commune — Non, cela ne s'est pas passé jusqu'à présent.

On reste souvent maladroit lorsqu'on frappe à une porte sans savoir qui l'ouvrira...

Vous avez dû trouver dans votre boîte aux lettres une brochure dont le sens général pourrait être résumé en un "appel à s'impliquer".

Lisez, dans cet article, le paragraphe intitulé "un théâtre d'images" et vous verrez que tous — quels qu'ils soient — peuvent y trouver leur place.

Alors, en quoi Clepsydre, hormis le fait que le spectacle se déroulera dans le village, est-il une action propre au Revest ?

La réponse sera donnée dans les mois à venir.

A bientôt.

(Théâtre à Suivre).

UN THEATRE D'IMAGES.

Nous le disons souvent, les différents articles de presse l'ont mentionné : "Le Théâtre à suivre fait et veut faire un théâtre d'images".

Aussitôt une corrélation s'impose : théâtre d'images... théâtre corporel.

Elle n'est pas vraiment fausse.

Mais elle n'est pas vraiment juste !

Elle est trop restreinte.

Pourquoi le théâtre n'utiliserait-il pas, par la matière, le son, l'individu, la lumière ou par les ondes... impalpables (!), un autre type de manifestations étrangères à celles qui lui sont habituelles ?

— Soyons plus clairs et précis —

Un objet, une odeur, une représentation graphique, un son, une couleur ou une émotion sont aussi représentatifs de la présence d'un être ou d'une situation, que la situation ou l'être en question.

Nous verrons tout cela dans Clepsydre.

THEATRE A SUIVRE.

Le Théâtre à Suivre est né à TOULON il y a maintenant 3 ans ; réunissant au départ trois comédiens professionnels, déjà depuis plusieurs années, en dehors de la région Méditerranéenne. Un principe fondamental les unit : le désir d'un discours collectif, refusant ainsi l'image trop connue et trop réelle du metteur en scène capricieux et autoritaire, dont la dictature donne encore trop souvent aux acteurs des allures de marionnettes.

Bien qu'amputée d'un de ses membres fondateurs, parti sous d'autres cieux, l'équipe s'est agrandie et comprend maintenant cinq membres permanents, chapeauté d'un Conseil d'Administration.

Après avoir monté une pièce du répertoire Sud-Américain en 1981, le Théâtre à Suivre commence un travail plus personnel à travers un spectacle destiné aux enfants, adapté d'une nouvelle d'Oscar WILDE.

C'est au moment où la décision est prise de ne plus aborder le Théâtre que, sous forme de création totale, s'élabore le projet du Théâtre-Parcours qui rejoint l'optique artistique prônée par les "Pères" des mouvements théâtraux actuels : abolir la consécration des "Temples Culturels" établis et investir des lieux, non prévus au départ pour la création.

Nous tentons, dans le système culturel mis en place et transformé au fil des générations, de retrouver le parfum vivifiant d'une création faite dans l'invention et le plaisir.

THEATRE A SUIVRE.

Gérard CHAIX — Sylvio DI ROMA — Olivier DODET — Bruno MURCIA — Gilles ROYER

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Vendredi 20 Janvier.**
- **Samedi 4 Février.**
- **Jeudi 5 Mars.**

PRINCIPALES DECISIONS

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE — Demandée au Commissaire de la République pour les Z. A. C. du ROCHER et MALVALLON.

MODIFICATION DU P.O.S. — Une étude sera réalisée. La réunion de travail prévue pour le Vendredi 2 Mars a dû être reportée.

LOCATIONS — Regroupement de tous les véhicules et des ateliers municipaux dans les entrepôts FIORE loués au quartier du Pilon. Les locaux libérés sont attribués au Syndicat d'Initiative, au Secours Populaire et au Club de Ping-Pong.

RESTAURATION DE TABLEAUX — Participation de 50 % à la restauration des tableaux de l'Eglise et de leurs cadres. L'autre moitié de la dépense, 100.000 à 110.000 Francs est prise en charge par l'Etat.

TRANSPORTS GRATUITS — Mise à la disposition par la Commission d'Action Sociale de tickets gratuits aux personnes âgées de 70 ans et plus, bénéficiaires du Fonds National de Solidarité.

CENTRE AERE — Création d'un Centre Aéré pour les vacances de PAQUES à l'Ecole primaire, ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. 160 Francs par semaine, cantine et goûter compris. Horaire de garderie élargi pour faciliter les parents.

ADJUDICATION — Dossier demandé à la Direction Départementale de l'Equipement pour la mise en adjudication des travaux de pose d'une conduite supplémentaire d'arrivée d'eau, depuis les POMETS.

CAISSE DES ECOLES — Accord de création demandé au Commissaire de la République afin de créer une Caisse des écoles qui, d'ailleurs, existait autrefois.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE — Devis estimatif global : 1.804.399 Francs T.T.C.

— **MARCHE NEGOCIE** avec la Société "AUGIVAL" pour la fourniture et la pose de 36 caveaux à 8 places, 89 caveaux à 6 places et 20 caveaux individuels "Terre Commune" — Montant 1.156.961 Francs T.T.C. (compris dans le devis global).

— **SURVEILLANCE DES TRAVAUX** confiée aux Services Techniques de la Mairie de LA VALETTE.

— **EMPRUNT DE 800.000 FRANCS** pour permettre la réalisation des travaux en conservant un nombre suffisant de concessions disponibles pour répondre aux besoins pendant plusieurs années.

ASSAINISSEMENT — EXONERATION DE LA TAXE DE BRANCHEMENT — Une exonération totale ou partielle pourra être accordée dans les cas nécessitant pour atteindre le réseau public, la réalisation d'une conduite privée commune à plusieurs propriétés. Le but de cette exonération étant la participation à la suppression de fosses septiques et de puits perdus.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

Fonctionnement équilibré à 5.902.454 Francs

Investissement équilibré à 2.707.196 Francs

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement équilibré à 1.355.533 Francs

Investissement équilibré à 118.745 Francs

IMPOTS LOCAUX :

Maintien des taux appliqués ces dernières années aux 4 taxes :

Habitation : 6,71 % — Professionnelle : 13 %

Foncier Bâti : 22,20 % — Foncier non Bâti : 32,90 %

PRIX DE VENTE DE L'EAU :

Dérogation demandée au Commissaire de la République car les circonstances font que le tarif en vigueur ne permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement.

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE LA MUNICIPALITÉ

A PARTICIPE A :

DES ASSEMBLEES GENERALES :

- VENDREDI 13 JANVIER — G R A D E
- LUNDI 30 JANVIER — Parents d'élèves de la maternelle du village avec la Directrice de l'Ecole.
- VENDREDI 24 FEVRIER — Syndicat d'Initiative.
- MERCREDI 29 FEVRIER — S.I.V.A.A.D. (Syndicat Intercommunal Varois d'achats alimentaires et divers).
S.I.T.T.O.M.A.T. (Syndicat Intercommunal de traitement et de transport des ordures ménagères de l'Aire Toulonnaise).
- MERCREDI 7 MARS — Ecole de musique - Professeurs - Parents - Elèves.
- MERCREDI 21 MARS — Parents des élèves à scolariser à la rentrée de Septembre 1984.
Maternelle du village.



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE
THÉÂTRE PARCOURS

DES CONSEILS D'ECOLES :

- SAMEDI 10 MARS — Ecole Primaire - Ecole Maternelle du village.

DES REUNIONS SUR LE TERRAIN :

- MERCREDI 15 FEVRIER — Visite, par les représentants de la Direction Départementale de l'Agriculture, des plantations effectuées au Mont-Caume et à Malvallon, en présence des Adjointes et de M. FOUSSE, correspondant de "VAR-MATIN - REPUBLIQUE".
- JEUDI 16 FEVRIER — Rencontre des comédiens du "Théâtre à Suivre" et du Personnel de la Voirie.
- MARDI 28 FEVRIER — Réception des travaux de clôture du stade.

DES REUNIONS AU NIVEAU DES COMMISSIONS :

- LUNDI 9 JANVIER — Commission officielle des listes électorales.
Commission des sports et bureau de la Compagnie des Archers Revestois.
- JEUDI 19 JANVIER — Commission des Ecoles et Enseignants. - Choix d'un photocopieur.
- LUNDI 30 JANVIER — Commission des écoles, Enseignants, Parents et Personnel Municipal — Confection des menus pour le mois de Février.
Même réunion le Lundi 27 Février — Menus pour le mois de Mars.
Lundi 19 Mars — Menus pour le mois d'Avril.
- LUNDI 6 FEVRIER — Commission de la Culture avec Maire et Adjointes et Comédiens du "Théâtre à Suivre".
- LUNDI 13 FEVRIER — Commission des Ecoles et Action Sociale — Réception d'une Diététicienne.
- MERCREDI 22 FEVRIER — Commissions de l'Urbanisme, des Travaux et de l'eau avec Architecte, Géomètre et Promoteurs des Z.A.C. Notre-Dame, Malvallon et le Rocher.
- VENDREDI 24 FEVRIER — Commission des Ecoles, Enseignants et Personnel Municipal de l'Ecole Primaire.
- LUNDI 5 MARS — Commission des Sports, Fêtes et Culture et responsable de la Chorale Revestoise.
- LUNDI 19 MARS — Même commission et Présidente du Syndicat d'Initiative.

A REÇU :

- MERCREDI 18 JANVIER — Journaliste de "VAR-MATIN - REPUBLIQUE" Salle Polyvalente.
- MARDI 24 JANVIER — Capitaine ROBERT, Commandant la Compagnie de Gendarmerie.
- JEUDI 26 JANVIER — Représentants de l'Office Régional de la Culture.
- VENDREDI 3 FEVRIER — Directrice de l'Ecole Maternelle du village et Présidente du Comité des Parents d'Elèves.
- MERCREDI 29 FEVRIER — Président et Trésorier du Tennis-Club.
- JEUDI 8 MARS — Responsables d'un mouvement d'aide à l'enfance handicapée dont le Docteur SEGONY, Maire du PRADET — Projet de création d'un établissement spécialisé à TOURRIS.

A PRETE UNE SALLE :

- SAMEDI 14 JANVIER — Gâteau des Rois des Anciens Combattants.
- DIMANCHE 22 JANVIER — Conférence de Madame DE MARCH, Vice-Présidente du Parlement Européen.
- VENDREDI 24 - SAMEDI 25 - DIMANCHE 26 FEVRIER — Exposition de photographies par le Syndicat

REMERCIÉ :

Monsieur FENASSILE, Expert-Comptable, qui s'est tenu à la disposition des personnes âgées pour les aider dans la rédaction de leurs déclarations d'impôts, le Vendredi 17 Février.

TRAVAUX RÉALISÉS

PAR DES ENTREPRISES :

- Elargissement d'un virage dangereux — Chemin de Fontanieu.
- Création de caniveaux sur les Chemins de l'Oratoire et de La Salvatte.
- Pose de deux lanternes d'éclairage public — Haut Ray.
- Changement de la chaudière du chauffage central — Ecole du Hameau.
- Mise en place de deux cumulus et pose de laine de verre — Ecole du Hameau.
- Plantation de 13.000 arbres — Mont-Caume et Malvallon.

PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :

- Nettoyement des chemins de Moneiret et des Camps.
- Mise en place de trois bornes d'incendie.
- Pose d'une Fontaine près des courts de tennis.
- Aménagement des locaux loués par la Mairie : garages et ateliers.
- Mise en état des locaux prêtés au Syndicat d'Initiative, au Secours Populaire et au Club de Ping-Pong.
- Participation aux travaux d'aménagement du stade.
- Travaux sur le réseau d'eau.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE
THÉÂTRE PARCOURS



EN BREF...

CHORALE :

Pour composer une chorale, il faut du monde. C'est bien connu. Or Monsieur BARISIO, responsable de celle créée dans la Commune depuis quelques mois est inquiet. Ses effectifs ne sont pas suffisants. Alors, même si vous ne savez pas chanter mais si cela vous plaît, venez le Vendredi soir à 18 heures à la maisonnette du stade. Vous serez accueilli avec plaisir et vous participerez à une répétition. La chorale étant l'une des sections culturelles de l'Entente sportive vous pouvez aussi téléphoner au Secrétaire Général de l'E.S.C.R.M., Monsieur Pierre CORTEZ, qui est aussi Conseiller Municipal — 98.80.62.

COUTUME :

Depuis plus de douze ans le Conseil Municipal et le Personnel de la Mairie se réunissent, chaque début d'année, pour échanger des vœux et "tirer les Rois" en présence de quelques bouteilles de champagne. C'est une coutume agréable qui a été respectée en 1984 et le Mercredi 18 Janvier.

CENTRE AERE :

Les vacances dites de "Pâques" ont débuté Vendredi soir, 23 Mars, après la classe. Le Centre Aéré a ouvert ses portes, en l'occurrence celles de l'école primaire, Lundi 26 Mars pour se prolonger au-delà de ce trimestre jusqu'au soir du Vendredi 6 Avril. L'ambiance de la première semaine était à la joie aussi bien aux moments du repas et du goûter que pendant les heures de jeux. Nous ne saurons qu'après si l'essai de garderie tenté hors des heures de fonctionnement du Centre doit être renouvelé. De toute façon garçons et filles de 3 à 12 ans se seront bien amusés.

EAU :

Autrefois nos sources suffisaient à l'alimentation de la Commune. Puis l'assainissement, les constructions nouvelles ont créé de nouveaux besoins et des périodes de "disette". Il a fallu acheter de l'eau, construire une station de pompage en aval du barrage. Nos sources, cependant, nous aidaient toujours beaucoup. Et puis leur débit est devenu de plus en plus faible, à tel point qu'il ne couvre plus les pertes classiques qui existent sur n'importe quel réseau, même le plus moderne. En 1984 nous sommes donc conduits à acheter plus d'eau que nous n'en vendrons aux abonnés. Le budget de l'eau est indépendant du budget communal. Il ne peut pas être déficitaire sinon nous ne pourrions plus nous approvisionner ni payer la consommation électrique de nos pompes. Maintenir le prix actuel, autorisé, 3 Francs 68 est impossible. Seule une majoration de 69 centimes par mètre cube permettrait l'équilibre aussi longtemps que TOULON ne majorera pas son prix de vente ; la redevance d'assainissement demeurant 0,89 Franc. La nouvelle n'est pas réjouissante bien qu'il soit toujours possible de nous consoler, puisque la consolation est un caractère humain, en comparant le tarif global appliqué au REVEST et ceux des grandes communes voisines.

Que doit penser de tout cela dans sa tombe l'aïeul, Maire, qui vendit et la Foux et le Ragas, ces deux sources merveilleuses, qui ont permis à TOULON de réaliser ce beau barrage au pied de notre vieille Tour ?

ECOLE DE PECHE :

Créée par la Société de pêche "Le Gardon" dont le siège se trouve à la Mairie elle est ouverte le Mercredi matin, sur les rives du Barrage, aux Garçons et Filles de 12 à 16 ans. Les candidats peuvent y venir directement ou s'adresser à son Président, Monsieur ROCQUEPLAN — 24.01.73 — Le Vallon chapelle des Moulins ou encore à la Commission Municipale des Sports.

UN CAR :

Non ! L'achat d'un car par la Commune serait loin de se révéler une solution plus souple. Elle serait surtout beaucoup plus onéreuse.

DES SACS :

Depuis toujours on en distribue dans le village. Questions d'hygiène. Depuis toujours aussi on demande aux habitants des quartiers périphériques d'utiliser des récipients solides et fermés pour éviter que les animaux errants ou le vent ne répandent le long des routes les "déchets des ménages". Question d'hygiène publique et d'une pensée, aussi, pour le personnel de la voirie.

L'arrêté du 19 Janvier 1984 rappelle, en l'actualisant, un sujet qui n'est pas nouveau, au service de

tout le monde. Il n'a pas d'autre but, surtout pas celui de susciter des jalousies entre le village et les autres quartiers de la Commune.

"CLEPSYDRE" :

C'est le titre qui débute ce numéro de l' "Information Communale". C'est la brochure distribuée par la Commission de la Culture. Mais "Clepsydre" c'est aussi et surtout la vieille, l'antique horloge où le niveau de l'eau, qui s'écoulait régulièrement dans un récipient gradué, permettait de connaître l'heure aux Egyptiens qui vivaient voilà longtemps... très longtemps.

DEBROUSSAILLEMENT :

Bientôt l'été et les risques d'incendie. N'attendez pas pour débroussailler. Faites le maximum même dans les cas où la réglementation n'oblige pas au débroussaillage. Rien n'est inutile dans la protection contre le feu. Mieux vaut toujours éviter les regrets.

REPAS A DOMICILE :

Si vous êtes âgé (e) de 65 ans ou moins dans certains cas ; si vous éprouvez des difficultés pour vous occuper de vos repas ; adressez-vous à la Mairie ou à Madame BONAVITA, Adjoint au Maire, Responsable de l'Action Sociale.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Un seul arrêté de portée générale durant ce trimestre.

OBJET : ELIMINATION DES DECHETS DES MENAGES :

Article Premier : Le présent arrêté remplace l'arrêté municipal du 6 Avril 1973 ayant pour objet les décharges sauvages.

Article 2 : Doivent être entendus par déchets des ménages :

1°) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, établissements, commerces et bureaux : balayures, débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, papiers, chiffons et résidus divers.

2°) Les déchets d'origine commerciale ou artisanale qui peuvent être traités sans sujétion particulière, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

3°) Les déchets volumineux ou encombrants d'origine ménagère tels que vieilles cuisinières, vieux frigidaires, par exemple.

Article 3 : Les déchets figurant dans les paragraphes premier et deuxième de l'article 2 ci-dessus sont collectés par les services municipaux tous les jours, dimanches exceptés, dans l'intérieur du périmètre de l'agglomération du village et trois fois par semaine, Lundi, Mercredi et Vendredi partout ailleurs selon les conditions faisant l'objet des articles 4 et 5 ci-dessous.

Article 4 : A l'intérieur de l'agglomération du village ils doivent être placés dans des sacs étanches et fermés puis déposés dans les réceptacles prévus à cet effet au plus tôt dans la soirée précédant le ramassage. Les sacs sont fournis par la Mairie mais d'autres peuvent être utilisés pourvu qu'ils répondent eux-mêmes aux mêmes exigences d'étanchéité et de fermeture.

Article 5 : En dehors de l'agglomération du village ces déchets doivent être placés dans des récipients en matière dure et fermés de telle sorte que le contenu ne puisse en être répandu. Ces récipients doivent être déposés, mais le matin seulement du ramassage, en bordure externe de la voie sur laquelle circule le véhicule d'enlèvement.

Article 6 : Les déchets volumineux ou encombrants relevant du paragraphe troisième de l'article 2 du présent arrêté sont enlevés par les soins du service municipal sur demande formulée auprès de la Mairie. En principe ce ramassage s'effectue le premier jeudi de chaque mois, mais en fonction des circonstances une autre date peut être indiquée aux demandeurs.

Lesdits déchets doivent être déposés en bordure externe de la voie de passage du véhicule de la voirie le jour de leur enlèvement. En aucun cas les employés municipaux ne sont habilités à procéder à des déménagements ou des transports à l'intérieur des propriétés ou habitations privées.

Article 7 : Les services municipaux n'assurent pas pour les tiers le ramassage des déchets ne figurant pas à l'article 2 du présent arrêté. Il en est ainsi des :

— Déblais, gravats, décombres, débris, ou branchages provenant de travaux publics ou particuliers.

— Huiles usées, déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux, industriels et de santé autres que ceux correspondant aux termes dudit article 2.

— Médicaments et tous produits infectieux, toxiques, explosifs, corrosifs ou inflammables.

Article 8 : L'enlèvement et l'évacuation des objets ou produits entrant dans le cadre de l'article 7 ci-dessus, sont à charge de leurs possesseurs. Ils doivent être exécutés selon les conditions prévues par la réglementation applicable à chacun de ces différents produits qui ne peuvent être dirigés que vers les décharges, entreprises ou centres habilités à les recevoir et dont les adresses sont tenues par la Mairie à la disposition du public.

Article 9 : Les décharges et dépôts sauvages de quelque origine ou nature qu'ils soient sont formellement interdits sur tout le territoire de la Commune.

Article 10 : La Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, les Services de Police et le Service de la Voirie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui, transmis le jour même de sa signature à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département du VAR, prendra effet à partir du 1^{er} Février 1984.

LE REVEST-LES-EAUX, le 19 JANVIER 1984

Le Maire, Charles VIDAL

NOTRE CARNET

NOUS OFFRONS TOUS NOS VŒUX A :

- | | |
|--|----------------------|
| — Nicole BIZZARO et Gérard THIEBAUT | mariés le 14 Janvier |
| — Béatrice GIRAUD et Thierry DEJARDIN | mariés le 28 Janvier |
| — Nadine PERRIMOND et Eric BULGARE | mariés le 25 Février |
| — Marie-Noëlle GUILLIOT et Marc TERRET | mariés le 16 Mars |
| — Paulette PLANE et Jean-Louis BERNARD | mariés le 24 Mars |

NOUS SOUHAITONS BEAUCOUP DE BONHEUR A :

- | | |
|------------------------|----------------|
| — Cécile Audrey BARONE | née le 15 Mars |
|------------------------|----------------|

NOUS PARTAGEONS LA PEINE DES FAMILLES DE :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| — Janja SOKIC | décédée le 25 Janvier |
| — Jean TORRETTA | décédé le 27 Janvier |
| — Baptistine MORETTI | décédée le 1 ^{er} Mars |

ET LEUR EXPRIMONS NOS BIEN VIVES CONDOLEANCES

HISTOIRE DU REVEST-LES-EAUX

par Pierre TROFIMOFF

L'ARRIVEE AU VILLAGE :

Comme tous les bourgs et villages de l'intérieur, LE REVEST est réfractaire à tout ce qui vient de la côte. Les voies d'accès qui y mènent sont rares, trois voies principales y conduiront ou permettront d'en sortir.

LE CHEMIN DE TOULON :

C'est-à-dire le chemin qui est aujourd'hui celui qui vient de Dardennes et qui conduisait jusqu'à SIGNES. Il était rejoint un peu au-dessus du lavoir communal par un chemin venant du Barrage.

On n'arrivait pas au REVEST par la voie (Départementale 846) que nous connaissons aujourd'hui. On passait par l'actuel "Chemin Barthélémy Florent" dit "Le Chemin des Masques", (le chemin des sorciers conduisant aux sorciers), le pont actuel du Hameau de Dardennes, dit "Le Pont des Masques" (le Pont di Masco) et de là, passant au pied, ou légèrement plus à gauche du Château de Dardennes, on gagnait LE REVEST. Sur le parcours, un kilomètre après le château, on passait devant le "Cabanon di Masco". Beaucoup de promeneurs et surtout de promeneuses étaient parcourues par un frisson tenace, lorsqu'elles apprenaient le nom donné par la "Vox Populi" à cette légère mais mystérieuse construction.

Il y avait aussi une voie d'accès par les deux ponts situés au pied du barrage, mais c'était une voie secondaire, permettant d'aller à LA VALETTE par le col des Favières, ou venant de ce col de pouvoir atteindre Dardennes par le chemin du Banier.

Ces ponts, l'un à deux arches, l'autre n'en comportant qu'une, ne sont pratiquement jamais cités dans les écrits. On cite le chemin allant à LA VALETTE très souvent dans les documents faisant état des limites des propriétés.

LE CHEMIN DE SIGNES :

L'actuel chemin qui longe l'Eglise et qui conduisait jusqu'à SIGNES, en passant par Fierraquet, était la deuxième voie d'accès. Aujourd'hui le chemin qui mène à SIGNES longe le Château.

LE CHEMIN DES POMETS :

Ou ancien chemin d'EVENOS constituait la troisième voie. Il reprenait devant l'ancienne bergerie du château, à la hauteur de l'entrée du village. Comme celui de SIGNES, le chemin des Pomets est souvent appelé "vicinal".

Il permettait de gagner EVENOS et les Pomets, et occupait le tracé de l'ancien chemin Romain. Sur son tracé se trouve le rare et célèbre oratoire cylindrique, au-dessus du ravin de Malvallon.

Cet ensemble de voies carrossables restera le même jusqu'aux environs des années 1865-1870.

L'ENTREE DU VILLAGE :

"L'entrée du village" n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle se situait exactement à l'arrivée du chemin de TOULON, au niveau des garages de la villa de Monsieur FIORE, ce sont les escaliers qui passent devant cette maison qui permettaient d'accéder au village. Il s'agit aujourd'hui de la "montée des Bugadières".

Après l'église et l'ancien cimetière se trouvait "le chemin de la Foux", qui prenait sur "l'ancien chemin de Signes" et conduisait sur les berges humides arrosées par le Ragas et la Foux.

Certains documents d'archives privées nous apprennent que "l'ancien chemin de Signes", voie d'accès au REVEST par le Nord, et qu'empruntèrent le Roi RENE et CHARLES IX, très fréquenté autrefois, comportait des "vestiges". Il s'agirait d'un dallage ancien et d'autres éléments d'archéologie recouverts ou disparus.

(à suivre)